Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

2025/

Décision 2025/22

Portant lancement et attribution du marché public à procédure adaptée de fournitures de deux équipements roulants pour les services techniques situés à Caudry (59540) de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation porte sur l'achat d'un chariot élévateur (lot n°1) et d'une balayeuse (lot n°2).

La consultation a été lancée le 07 avril 2025.

Cinq plis ont été remis avant le 28 avril 2025, 12h00 comprenant cinq candidatures et quatre offres pour chacun des lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 mai 2025 à 09h30.

Après contrôle des candidatures et évaluation des offres :

- Les offres suivantes sont rejetées :
  - Pour le lot n°1 des sociétés REGIS BRISOIRE MANUTENTION, SOFIMA et STILL ;
  - Pour le lot n°2 des sociétés MAPP VOTRE MATERIEL DE JARDIN, REGIS BRISOIRE MANUTENTION et SOFIMA ;
- Les lots n°1 et 2 sont attribués à la société ABT PIECES comme suit :
  - Chariot élévateur pour 29 900 € HT pour une durée de garantie de deux ans ;
  - Balayeuse pour 7 490 € HT pour une durée de garantie d'un an.

Vu les actes d'engagements annexés à la présente décision,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- **D'attribuer les lots n°1 et 2 à la société ABT PIECES ;**
- **De rejeter les offres susmentionnées ;**
- **De signer les annexes jointes à la présente décision.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 28/05/2025 Publication le 28/05/2025 *Vu, Le Président – Serge SIMEON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 28/05/2025 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Identité du candidat/titulaire : ABT PIECES

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 2025FourEqR2
Avance : ☐ Non – ☐Oui de ..... %
Retenue de garantie : ☒ Non – ☐Oui de ..... %
Caution bancaire : ☐ Oui – ☐Non
Périodicité des révisions : Annuelle
Cotraitants :

Sous-traitants :

CPV : 42415110-2 - 34144431-8

MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURES DE DEUX ÉQUIPEMENTS ROULANTS POUR LES SERVICES TECHNIQUES SITUÉ À CAUDRY (59540) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service adjudicateur : Direction des Services Techniques
- Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : fourniture et maintenance
- Date de réception des candidatures et des offres : 28 avril 2025, 12h00
- Allotissement : Lot n°1 – Chariot élévateur / Lot n°2 – Balayeuse
- Début : Admission des fournitures
- Durée : Nombre d'années de garantie des fournitures - Lot n°1 ... an(s) – Lot n°2 ... an(s)
- Date(s) d'admission : Lot n°1 .... 2025 – Lot n°2 2025

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : contact @abtpieces.fr

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Article 1 - Objet et étendue de la consultation 4
1-1. Objet de la consultation 4
1-2. Mode de passation 4
1-3. Allotissement 4
1-4. Variantes 4
1-5. Montant du marché public 4
1-6. Nomenclature communautaire 4
1-7. Lieu de livraison 4
1-8. Durée du marché public 4
1-9. Délais de validité des offres 4
1-10. Modalité de règlement 5
1-11. Acheteur 5
1-11.1. Désignation de l'acheteur 5
1-11.2. Personne habilitée à signer le marché public 5
1-12. Comptable assignataire 5
Article 2 - Document de consultation des entreprises 6
2-1. Documents généraux 6
2-2. Documents particuliers 6
Article 3 - Engagement du candidat 7
3-1. Engagement et identification du candidat 7
3-2. Groupement d'opérateurs économiques 8
Article 4 - Clauses administratives particulières 9
4-1. Durée de garantie 9
4-1.1. Lot n°1 – Chariot élévateur 9
4-1.2. Lot n°2 – Balayeuse 9
4-2. Dispositions financières 9
4-2.1. Prix 9
4-2.2. Avance 9
4-2.3. Demandes de paiement 9
4-2.4. Montants des entretiens préventifs 9
4-3. Pénalités de retard ou de non-conformité 10
4-4. Résiliation 10
4-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire 10
4-6. Assurances 10
4-7. Litiges - Contentieux 10
4-8. Dérogations au CCAG-FCS 10
Article 5 - Clauses techniques particulières 11
5-1. Fournitures 11
5-1.1. Lot n°1 – Chariot élévateur 11
5-1.2. Lot n°2 – Balayeuse 11
5-2. Livraison et mise en service des fournitures 11
5-2.1. Lot n°1 – Chariot élévateur 11
5-2.2. Lot n°2 – Balayeuse 11
5-3. Formation des agents 11
5-4. Entretiens 12

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

5-4.1. Lot n°1 – Chariot élévateur 12
5-4.2. Lot n°2 – Balayeuse 12
Article 6 - Offre de prix 13
Article 7 - Paiements 13
Article 8 - Assurances 14
Article 9 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s) 14
Article 10 - Décision du pouvoir adjudicateur : 14
Article 11 - Signature du pouvoir adjudicateur : 14
Annexe 1 : Lot n°1 – Chariot élévateur – Bordereau de prix unitaires 15
Annexe 2 : Lot n°2 – Balayeuse – Bordereau de prix unitaires 16
Annexe 3 : Lot 2 – Balayeuse – Extrait carte grise 17

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Article 1 - Objet et étendue de la consultation

1-1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture d'un chariot élévateur (lot n°1) et d'une balayeuse (lot n°2) pour les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-2. Mode de passation

Le marché public est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-3. Allotissement

Le présent marché public est alloti comme suit :

- Lot n°1 – Chariot élévateur ;
- Lot n°2 – Balayeuse.

1-4. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1-5. Montant du marché public

Le montant du présent marché public est inférieur à 50.000 euros HT pour la totalité de la durée d'exécution.

1-6. Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 42415110-2 : Chariot élévateurs ;
- 34144431-8 : Balayeuses aspiratrices.

1-7. Lieu de livraison

Les livraisons auront lieu au :

Service technique de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
39 rue de Ligny – 59540 CAUDRY

1-8. Durée du marché public

Le marché public est conclu à compter de la date d'admission effective des fournitures toute la durée de leur garantie :

- Garantie lot n°1 : 2 ans le chariot / 6 ans la batterie
- Garantie lot n°2 : 1 an

1-9. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

1-10. Modalité de règlement

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via la plateforme CHORUS :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

SIRET : 200 030 633 00198 – N° engagement : 2025FourEqR2

Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

1-11. Acheteur

1-11.1. Désignation de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

☎ 03 27 75 84 79 secretariat@caudresis-catesis.fr

1-11.2. Personne habilitée à signer le marché public

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-12. Comptable assignataire

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Article 2 - Document de consultation des entreprises

2-1. Documents généraux

Le présent marché public est soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

2-2. Documents particuliers

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (3-AE-2025FourEqR2) comportant les clauses administratives et techniques particulières, et ses annexes, les bordereaux de prix unitaire (BPU) de chaque lot et la carte grise du tracteur (lot n°2) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2025FourEqR2) ;
- L'avis de marché (1-AM-2025FourEqR2).

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Article 3 - Engagement du candidat

3-1. Engagement et identification du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

→ ☐ s'engage pour son propre compte ;
→ ☒ engage la société..... ;
→ ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engage ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial :ABTPIECES.....

Prénom, NOM et titre de son représentant : Camille HERBIN Co-gérant et Xavier DESSAINT Co-gérant.....

.....

Numéro SIRET : .....91812716800014.....

Adresse de l'établissement .Hameau de Boistrancourt 59217 CARNIERES.....

.....

Adresse électronique : .jdanhiez@abtpieces.fr.....

Numéros de téléphone :0687531285.....

Cotraitant 2 :

Nom commercial :.....

Prénom, NOM et titre de son représentant :.....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement :.....

.....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

Cotraitant 3 :

Nom commercial :.....

Prénom, NOM et titre de son représentant :.....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement :.....

.....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

À exécuter le lot n°1 ☒ et/ou le lot n°2 ☒ conformément aux pièces contractuelles et au mémoire technique annexé au règlement de consultation.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

3-2. Groupement d'opérateurs économiques

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ ☐ conjoint ;

→ ☐ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations de la manière suivante :

Désignation des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement		
	Désignation	Montant (€ HT)	Part (%)
Mandataire			
Cotraitant 2			
Cotraitant 3			

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Article 4 - Clauses administratives particulières

4-1. Durée de garantie

Le présent acte d'engagement est soumis à l'article 33 du CCAG-FCS. À ce titre, le candidat garantit ses fournitures pour une durée minimale d'un an.

4-1.1. Lot n°1 – Chariot élévateur

Le cas échéant et par dérogation à l'article 33 du CCAG-FCS, le titulaire s'engage à garantir le tracteur pour une durée supérieure à savoir, 2 ans le chariot / 6 ans la batterie.

4-1.2. Lot n°2 – Balayeuse

Le cas échéant et par dérogation à l'article 33 du CCAG-FCS, le titulaire s'engage à garantir le tracteur pour une durée supérieure à savoir, 1 an.

4-2. Dispositions financières

4-2.1. Prix

Les prix énoncés en annexes du présent acte d'engagement sont conformes à l'article 10 du CCAG-FCS.

Les prix d'acquisition des équipements roulants comprennent leur fourniture, leur livraison, leur mise en service et la formation des agents.

4-2.2. Avance

Considérant le montant estimatif des besoins et les délais de livraison du présent marché, aucune avance ne sera accordée au titulaire.

4-2.3. Demandes de paiement

Les demandes de paiement sont transmises conformément à l'article 11 du CCAG-FCS.

La remise d'une demande de paiement intervient après l'admission des fournitures par le représentant de l'acheteur.

Les demandes de paiement sont transmises uniquement via la plateforme CHORUS.

Le titulaire précisera le lot facturé.

Chaque lot devrait être facturé distinctement.

4-2.4. Montants des entretiens préventifs

Le prix d'un entretien préventif comprend l'ensemble des pièces et mains d'œuvre nécessaire à la révision du matériel.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

4-3. Pénalités de retard ou de non-conformité

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = \mathrm{V} \times \frac{\mathrm{R}}{100}$$

dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les fournitures ne sont pas livrées, les prestations ne sont pas réalisées, ou sont livrées ou réalisées mais, ne correspondent pas en tout point aux stipulations du présent acte d'engagement.

4-4. Résiliation

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS seront applicables en cas de résiliation du marché public.

4-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire

En cas d'exécution non conforme aux pièces du marché public ou non-respect des délais, l'acheteur appliquera l'article 45 du CCAG-FCS.

4-6. Assurances

Le titulaire produira une attestation précisant qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

4-7. Litiges - Contentieux

Afin de mettre fin aux litiges nés ou à naître, les parties au présent contrat transigeront conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.

À défaut d'accord amiable, les contentieux seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

4-8. Dérogations au CCAG-FCS

Le présent acte d'engagement déroge aux articles 33, le cas échéant, et 14 du CCAG-FCS.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Article 5 - Clauses techniques particulières

5-1. Fournitures

5-1.1. Lot n°1 – Chariot élévateur

Le chariot élévateur devra correspondre aux caractéristiques techniques suivantes :

État	Neuf
Capacité de charge nominale / charge	2 500 kg
Distance du centre de gravité de la charge	500 mm
Hauteur du toit de protection (cabine)	2 080 mm
Longueur (talon de fourche compris)	2 213 mm
Largeur totale	1 170 mm
Type de mât	DZ
Levée	5 000 mm
Hauteur du mât replié	2 260 mm
Levée libre	1 700 mm
Hauteur du mât déployé	5 600 mm

5-1.2. Lot n°2 – Balayeuse

La balayeuse devra correspondre aux caractéristiques techniques suivantes :

État	Neuf
Volume bac de ramassage	200 L
Nombre de roues	3
Largeur du balayage	1,60 m
Diamètre brosse latérale	550 mm
Véhicule tractant	Iseki (cf. Annexe 3)

5-2. Livraison et mise en service des fournitures

5-2.1. Lot n°1 – Chariot élévateur

Le titulaire prendra contact avec le responsable logistique, Monsieur Didier BUÉ, pour la livraison, la mise en route et la formation des agents.

5-2.2. Lot n°2 – Balayeuse

Le titulaire prendra contact avec le responsable des services techniques, Monsieur Bruno LECLERCQ, pour la livraison, la mise en route et la formation des agents.

5-3. Formation des agents

Le titulaire formera l'ensemble des agents désignés par le responsable logistique ou le responsable des services techniques à la conduite et l'entretien « en bon père de famille » des équipements.

Les heures de formations seront dispensées par les techniciens du titulaire.

L'acheteur pourra pendant toute la durée du marché public faire appel au titulaire pour former de nouveaux agents.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

5-4. Entretiens

Pour chacun des lots, le titulaire prévoira la possibilité d'entretien préventif des équipements fournis.

5-4.1. Lot n°1 – Chariot élévateur

L'entretien préventif du chariot élévateur se fera prioritairement sur les lieux d'exécution précisés à l'article 1-6 de l'acte d'engagement et du règlement de consultation a minima une fois par an ou tous les.....Km ou tous Les 500..... heures de travail.

L'entretien préventif sera réalisé par du personnel « service après-vente » qualifié du titulaire ou du constructeur. Le titulaire garantit ...6... mois l'entretien préventif.

5-4.2. Lot n°2 – Balayeuse

L'entretien préventif de la balayeuse se fera prioritairement sur les lieux d'exécution précisés à l'article 1-6 de l'acte d'engagement et du règlement de consultation a minima deux fois par an ou tous les ..... Km ou tous les..... heures de travail.

L'entretien préventif sera réalisé par du personnel « service après-vente » qualifié du titulaire ou du constructeur. Le titulaire garantit ..... mois l'entretien préventif.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Article 6 - Offre de prix

L'offre de prix est à compléter en annexes du présent document.

Article 7 - Paiements

Les prix sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) annexés au présent document.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

- Contractant unique ou mandataire

Titulaire [redacted]

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

- Deuxième cotraitant

Titulaire _____

Domiciliation _____

Code banque _____ Code guichet _____

Numéro de compte _____ Clé RIB _____

IBAN _____ Code BIC _____

- Troisième cotraitant

Titulaire _____

Domiciliation _____

Code banque _____ Code guichet _____

Numéro de compte _____ Clé RIB _____

IBAN _____ Code BIC _____

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Article 8 - Assurances

- Contractant unique ou mandataire

Compagnie d'assurance CREDIT AGRICOLE N° de police [redacted]

- Deuxième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

- Troisième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent acte d'engagement.

Article 9 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s)

Dénomination sociale, NOM, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature
ARTPIECES, Herbin Camille Co-gérant	Carnières le 25.04 2025	
ARTPIECES. DESSAINT Xavier Co-gérant	Carnières le 25 04 2025	

* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 10 - Décision du pouvoir adjudicateur :

- Le présent soumissionnaire :
  - → ☒ est retenu pour le lot n°1 :
  - → ☒ est retenu pour le lot n°2 ;
  - → ☐ n'est pas retenu.

Article 11 - Signature du pouvoir adjudicateur :

A Beauvois-en-Cambrésis, le 28/05/2025..

Conformément à la décision n°2025/22

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Annexe 1 : Lot n°1 – Chariot élévateur – Bordereau de prix unitaires

Référence titulaire	Désignation des produits	Unité	Prix unitaire (PU) € HT
	Chariot élévateur neuf	Unité	29 900,00€
	Entretien préventif	Forfait	70,00€ par mois soit 840,00€ par an

Date : 25/04/2025

Signature du candidat : (NOM, Prénom, poste du signataire)

Herbin Camille
Co-gérant

Dessaint Xavier
Co-gérant



Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Annexe 2 : Lot n°2 – Balayeuse – Bordereau de prix unitaires

Référence titulaire	Désignation des produits	Unité	Prix unitaire (PU) € HT
BALAYEUSE ECO PRO	Balayeuse neuve	Unité	7490,00€
	Entretien préventif	Forfait	Aucun

Date : 25/04/2025

Signature du candidat : (NOM, Prénom, poste du signataire)

Herbin Camille
Co-gérant

Dessaint Xavier
Co-gérant



Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2025_22**
Objet :	**Décision N°2025/22 Portant lancement et attribution du marché public à procédure adaptée de fournitures de deux équipements roulants pour les services techniques situé à Caudry (59540) de la Communauté d?Agglomération du Caudrésis et du**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20250528-DEC2025_22-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250528-DEC2025_22-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2025.22.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250528-DEC2025_22-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	201 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Dec2025.22_AE_2025FourEqR2.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250528-DEC2025_22-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	10.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mai 2025 à 11h16min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mai 2025 à 11h16min23s	Accepté par le TdT : validation OK

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:22

Transmis	28 mai 2025 à 11h16min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mai 2025 à 11h30min37s	Reçu par le MI le 2025-05-28